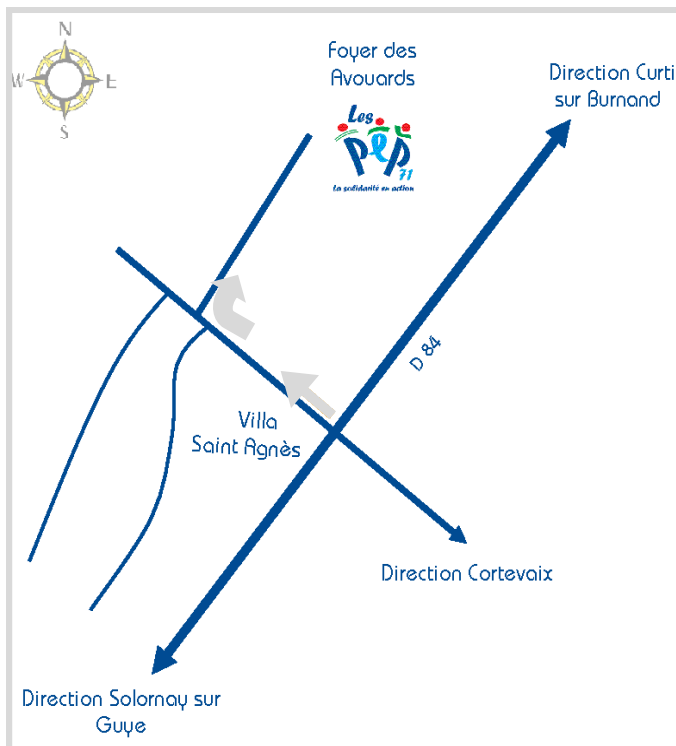


## Plan d'accès



## Horaires

Lundi – vendredi :

9h-12h

13h30-17h

**L'établissement est ouvert 365  
jours par an**



*Pour une  
société inclusive*

## Foyer des Avouards

- Foyer de vie
- Foyer d'Accueil Médicalisé



Les Avouards  
14 rue de la Croix Pommier  
71460 BONNAY

tél : 03 85 59 35 00

e-mail : lesavouards@pep71.org



PEP 71 - Siège social

265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -

[www.pep71.org](http://www.pep71.org)

## Foyer de vie

C'est un service créé en 1975 qui accueille 20 personnes adultes handicapées psychiques sans déficience avec des capacités mobilisables et dispose d'une place d'accueil à temps partiel.

### Finalité

Permettre aux personnes accueillies d'accroître leur autonomie en vue d'une sortie vers une structure plus légère (SAVS, ESAT, Résidence d'accueil, ...) et en vue d'une plus grande inclusion sociale, culturelle, ...

### A qui s'adresse-t-il plus particulièrement ?

A des personnes handicapées psychiques qui présentent :

- \* Un état de santé « stabilisé »
- \* Une acceptation effective de la prise du traitement
- \* Une adhésion minimum au projet et au fonctionnement de l'établissement
- \* Des capacités d'évolution avec prise en compte des potentialités favorables de l'environnement

Accompagnement réalisé par des personnels exclusivement éducatifs.

## Foyer d'Accueil Médicalisé

C'est un service ouvert en janvier 2012 qui accueille 20 personnes handicapées psychiques avec ou sans déficience dont les difficultés nécessitent un encadrement médical et éducatif soutenu et permanent et dispose d'une place d'accueil à temps partiel.

### Finalité

Atténuer le plus possible la souffrance psychique et stimuler les personnes accueillies pour qu'elles puissent, actrices de leurs projets, se mobiliser à nouveau et acquérir une autonomie permettant d'envisager un passage en foyer de vie

### A qui s'adresse-t-il plus particulièrement ?

A des personnes handicapées psychiques qui présentent :

- \* Un état de santé « stabilisé » avec éventuellement des symptômes résiduels manifestes
- \* Une acceptation du traitement avec une aide éventuelle à la prise
- \* Une compréhension du lieu comme lieu de vie et une tolérance à y séjourner
- \* Des capacités d'adaptation

Accompagnement réalisé par des personnels éducatifs et médicaux.

## Fonctionnement

Si vous détenez une notification CDAPH pour un foyer de vie ou un FAM, vous pouvez vous adresser au secrétariat qui vous indiquera la marche à suivre pour faire une demande d'admission pour l'un ou l'autre des services.

## Financement

Le financement de l'accueil se décompose en :

- un prix de journée pris en charge par le Conseil Départemental du département d'origine du résident
- un forfait soin versé par l'Etat pour le Foyer d'Accueil Médicalisé
- une participation du résident sur ses ressources (AAH), dont le montant est fixé par le Conseil Départemental du département d'origine du résident
- l'intégralité de l'APL

Sur les deux services, le foyer offre aux personnes accueillies des activités centrées sur leur projet personnalisé et organisées afin de leur proposer une démarche promotionnelle et citoyenne sur les plans culturels, artistiques, sportifs et de la vie courante.